

MAITRISER LA CONVENTION IRSI

Comprendre les mécanismes de la convention IRSI



VENUS CONSULTING

OBJECTIFS :

Maîtriser la gestion des sinistres dégâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI



PROGRAMME

1. LE CONTEXTE DE LA CONVENTION IRSI

- Limites du champ conventionnel actuel
- Objectifs poursuivis
- Etapes de mise en oeuvre

2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CONVENTION IRSI

- Champ d'application DDE et incendie
- Causes et locaux exclus
- Tiers à l'immeuble
- Réputé garanti
- Absence d'assurance ou non assurance
- Subsidiarité de l'assurance immeuble

3. L'ASSUREUR GESTIONNAIRE

- Désignation
- Rôle

4. LA RECHERCHE DE FUITE

5. LES RÈGLES DE PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES

- Principes de détermination des deux tranches
- Évaluation et expertise des dommages
- Modalités de prise en charge

6. LES RECOURS

- Sinistres tranche 1 / tranche 2
- Frais de recherche de fuite
- Dommages immatériels

7. LES SINISTRES EN AGGRAVATION

- Définition
- Évaluation et prise en charge

8. L'ACTION EN REMBOURSEMENT / EN RÉCUPÉRATION

- Principes d'application
- Modalités

PUBLIC :

Tout collaborateur amené à gérer régulièrement des sinistres DDE et/ou incendie, tout intermédiaire d'assurance souhaitant accompagner son client l'occasion d'un sinistre DDE et/ou incendie

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

FORMATEURS :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance immeuble, habitation, formateur expert de Venus Consulting.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.